

HONORAIRES DE L'AGENCE

au 01/01/2023

Pour la location :

Honoraires de location bailleur ou locataire comprenant la recherche concomitante, les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

Honoraires TTC selon types de biens (meublé et non meublés loi du 06/07/89) :
Studio/F1 : 8 € - F2 : 7 € - F3 : 6 € - F4 et + : 5 € / m² habitable

Honoraire d'Etat des lieux d'entrée ou de sortie bailleur ou locataire :

Honoraires TTC/m² habitable des biens non meublés : 2 €

Honoraires TTC/m² habitable des biens meublés : 3 €

Honoraire identique entre le locataire et le bailleur, conformément à l'article 5 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989.

Honoraire d'entremise et de négociation : 190 € TTC à la charge du bailleur.

Bail commercial, professionnel, parking et habitation hors champ d'application de la loi du 06/07/89 : 2 termes de loyer à la charge du preneur et comprenant la recherche concomitante, la rédaction du bail et l'état des lieux.

Pour la gestion :

Honoraires de gestion : 6.9 H.T. soit 8.28 % TTC sur les encaissements.

Assurance perte de loyers/dégradations : 2.92 H.T soit 3.50 % TTC sur les quittancements.

Pour la transaction :

Honoraires à la charge prévu sur le mandat pour tous types de transaction :

Forfaitaire de 12 000 € TTC pour tous biens inférieurs à 240 000 € net vendeur.

5 % TTC pour tous biens supérieurs à 240 000 € net vendeur.

Incluant : conseils de mise en vente et rédaction du mandat, commande d'expertises obligatoires en cas de besoin, publicités (Vitrine, Presse et Internet) selon type de mandat, visites, rédaction du compromis de vente et suivi complet du dossier jusqu'à l'acte authentique.

Un reçu vous sera remis pour toutes prestations supérieures à 15.25 €